



CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES

Entre

La SEML INNOVANCE, sise Z.A TERACTION – ROMAGNY, 50140 MORTAIN, SIRET 81202560900015, représentée par son Président, Gérard LERAINABLE, et par délégation par Mme Marie-Françoise DUJARRIER, Directrice Générale d'INNOVANCE.

Et

Le SICTIAM, Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée, 2323 Chemin Saint Bernard – 06225 VALLAURIS, SIRET 25060187900027, représenté par son Directeur Monsieur Francis KUHNE,

PREAMBULE

Par convention de partenariat en date du 12 octobre 2016, le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée (SICTIAM) et la Société d'Economie mixte Locale INNOVANCE, sont convenues de coopérer pour l'organisation et la mise en place, par le SICTIAM de formations préparant par alternance à la formation de « Technicien Réseaux et Services Très Haut Débit », certification propriété de la SEML INNOVANCE.

En application de cette convention de partenariat, le SICTIAM a décidé de mettre en œuvre une première session de formation de Technicien(ne)s Réseaux et Services Très Haut Débit, en contrat de professionnalisation.

Dans ce cadre, le SICTIAM a sollicité un accompagnement de la SEML INNOVANCE pour la mise en place de cette première session et la transmission des bonnes pratiques aux Référents du SICTIAM.

Ceci exposé,
Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

Les deux structures sont convenues de coopérer pour l'organisation et la mise en place, par le SICTIAM d'une session de formation préparant par alternance à la formation de « Technicien Réseaux et Services Très Haut Débit », en contrat de professionnalisation.

S'agissant de la première session de formation d'un titre Innovance organisée par le SICTIAM, il a été convenu d'un accompagnement du SICTIAM par les Experts Innovance afin d'aider à la mise en place de cette session et la transmission des bonnes pratiques aux Référents du SICTIAM.

La préparation de la certification par le SICTIAM se déroulera sur le site de l'ECO CAMPUS PROVENCE - 445, rue Gabriel BESSON - 04 220 SAINTE TULLE.

La date prévisionnelle de début de la session a été fixée au

ARTICLE 2 – INNOVANCE

La SEML INNOVANCE met à la disposition du SICTIAM, ses Experts afin d'accompagner son Référent Formation, sur les thématiques ci-dessous :

- 1 – Procédure de recrutement des Apprenants
- 2 – Mise en œuvre administrative de la session
- 3 – Montage financier de la session
- 4 – Mise en œuvre pédagogique de la session
- 5 – Constitution de l'équipe pédagogique
- 6 – Planification de la session de formation
- 7 – Mise en place des moyens matériels
- 8 – Plan de communication de la session de formation

ARTICLE 3 - SICTIAM

Le SICTIAM, Organisme de Formation, met en œuvre la préparation de ses apprenants, à la certification de « Technicien Réseaux et Services Très Haut Débit » de niveau IV certifiée par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP), enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), code NSF 255s, pour une durée de 5 ans, par arrêté publié au Journal Officiel du 16 juin 2013.

Ce titre est la propriété d'INNOVANCE, Organisme Certificateur.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS**4-1. Engagements de INNOVANCE**

Dans le cadre de cette convention, INNOVANCE s'engage à :

4-1-1 – Accompagner le Référent Formation du SICTIAM lors de la procédure de recrutement des Apprenants, comme suit :

- Aide à la mise en œuvre de la Méthode de Recrutement par Simulation : Méthode nationale de recrutement par Simulation qui permet de sélectionner, sans prendre en compte le CV, des candidats à partir d'évaluations qui mesurent leurs habiletés personnelles pour exercer le métier de « Technicien (ne) Réseaux et Services Très Haut Débit ». L'évaluation se fait, en partenariat avec l'Agence Pôle Emploi locale, à partir d'exercices validés par INNOVANCE qui reproduisent par analogie les principales situations de travail que le futur salarié rencontrera dans son quotidien.
- Participation aux Réunions d'information collective
- Participations aux Entretiens individuels
- Vérification des pré-requis

4-1-2 – Accompagner le Référent Formation du SICTIAM dans la mise en œuvre administrative de la session

- Mise à jour du Datadock,
- Aide à la constitution du dossier Apprenant,
- Aide à la rédaction des contrats de professionnalisation,

4-1-3 – Accompagner le Référent Formation du SICTIAM pour le montage financier de la session

- Ecriture du modèle économique de la session
- Accompagnement sur les demandes de financement OPCA.

4-1-4 – Accompagner le Référent Formation du SICTIAM dans la mise en œuvre pédagogique de la session

- Participation à la Réunion d'accueil des Apprenants,
- Mise en place du carnet de liaison OF - Apprenant – Entreprise
- Mise en place du suivi des Apprenants,
- Mise en place des évaluations, à chaud, à froid,
- Participation aux bilans intermédiaires Apprenants, Equipe pédagogique, Entreprises, SICTIAM,

- Aide à la préparation des épreuves certificatives dans le respect du référentiel de certification déposé au RNCP (tests écrits individuels, mises en situations réelles sur plateau technique, habilitations nécessaires à l'obtention du titre, rapport de stage et soutenance)
- Participation aux épreuves certificatives
- Participation aux réunions de bilan de fin de formation : Apprenants, Equipe pédagogique, Entreprises, SICTIAM
- Diffusion des compte-rendus écrits aux parties prenantes des réunions de bilan de formation (stagiaires, financeurs, prescripteurs).

4-1-5 – Accompagner le Référent Formation du SICTIAM pour la constitution de l'équipe pédagogique

- Aide au recrutement de Formateurs,
- Etude sur les possibilités de mutualisation avec le GRETA de Hyères,
- Proposition de mise à disposition de Formateurs Experts Innovance (prestation sur devis complémentaire),
- Proposition de Formations de Formateurs (prestation sur devis complémentaire),
- Participation aux entretiens de recrutement des Formateurs,
- Validation des supports pédagogiques proposés par les Formateurs extérieurs,
- Constitution de la CV-Thèque.

4-1-6 – Accompagner le Référent Formation du SICTIAM pour la planification de la session de formation

- Aide à la mise en place de l'alternance,
- Aide à la planification des séquences de formation,
- Aide à la planification des interventions des Formateurs,

4-1-7 – Accompagner le Référent Formation du SICTIAM pour la mise en place des moyens matériels

- Aide à la constitution du parc de matériel adéquat,
- Aide à la planification des moyens matériels, outillages et consommables nécessaires aux travaux pratiques, à mettre à la disposition de l'équipe pédagogique,
- Aide à la mise à disposition de matériels informatiques et des logiciels métiers adéquats,
- Conseils pour la mise en place du plateau technique,
- Validation du plateau technique.

4-1-8 Accompagner le Référent Formation du SICTIAM sur le plan de communication de la session de formation

- Aide à la publication de l'offre de formation sur les sites internet adéquats
- Rédaction de la fiche formation
- Rédaction de documents de communication
- Participation aux salons de l'alternance, de l'emploi...
- Participation aux éventuels événements type Portes ouvertes

4-2. Engagements du SICTIAM

Le SICTIAM s'engage à nommer un Référent Formation, interlocuteur unique des Experts Innovance, pour la mise en œuvre de la session de formation objet de la présente convention.

Les référentiels et documents pédagogiques restent la propriété de INNOVANCE. En aucun cas et sous quelque forme que ce soit, ces produits pédagogiques ne peuvent être cédés à une tierce personne ou à un quelconque organisme de formation sans l'accord exprès et préalable de INNOVANCE.

Le recrutement des apprentis est organisé et assuré par le SICTIAM et doit être conforme au référentiel d'accès à la certification et aux exigences formulées par INNOVANCE.

INNOVANCE ne peut être tenue pour responsable de la non-ouverture de la formation ni de la désaffection du public ou du nombre insuffisant de stagiaires recrutés ou présents. INNOVANCE s'engage cependant à échanger dans le cadre de sa relation de partenariat avec le SICTIAM sur l'ensemble des données facilitant le recrutement sur le territoire de la région sur la Région PROVENCE ALPES COTE D'AZUR.

Le recrutement de l'équipe pédagogique est organisé et assuré par le SICTIAM et doit être conforme aux exigences formulées par INNOVANCE.

Le SICTIAM, en sa qualité d'Organisme de Formation préparant une certification, supportera la totalité des coûts induits par l'organisation de la session de formation objet de la présente convention.

ARTICLE 5 – CESSION ET SOUS-TRAITANCE

5-1 Cession

L'une ou l'autre des parties ne pourra céder la présente convention sans le consentement exprès et écrit de l'autre partie.

5-2 Sous-traitance

Les parties pourront s'adjoindre tout tiers dans l'exécution de leur mission.

ARTICLE C – ENGAGEMENT FINANCIER

En contrepartie des prestations fournies, INNOVANCE facturera au SICTIAM :

Prestations	Nombre de journées	Coût Journalier HT	Coût total HT	Coût total TTC
Accompagnement lors de la procédure de recrutement des Apprenants	4	640 € HT	2 560 € HT	3 072 € TTC
Accompagnement à la mise en œuvre administrative de la session	3	640 € HT	1 920 € HT	2 304 € TTC
Accompagnement au montage financier de la session	2	640 € HT	1 280 € HT	1 536 € TTC
Accompagnement à la mise en œuvre pédagogique de la session	7	640 € HT	4 480 € HT	5 376 € TTC
Accompagnement pour la constitution de l'équipe pédagogique	5	640 € HT	3 200 € HT	3 840 € TTC
Accompagnement à la planification de la session de formation	2	640 € HT	1 280 € HT	1 536 € TTC
Accompagnement à la mise en place des moyens matériels	3	640 € HT	1 920 € HT	2 304 € TTC
Accompagnement sur le plan de communication de la session de formation	3	200 € HT	600 € HT	720 € TTC
Totaux	29		17 240 € HT	20 688€ TTC

Le nombre total de journées indiqué ci-dessus constitue le nombre de jours minimum garantissant la bonne exécution des prestations.

Tout dépassement de ce nombre de journées d'accompagnement fera l'objet d'un devis complémentaire qui devra être accepté avant la réalisation de la prestation complémentaire demandée.

Les prestations d'accompagnement visées par la présente convention pourront être réalisées soit à distance par les Experts INNOVANCE, soit sur le site de préparation de la certification à SAINTE TULLE soit dans les locaux du SICTIAM.

Pour les prestations réalisées sur sites, les frais de déplacements seront facturés en sus des coûts journaliers.

Toute demande d'intervention d'un Expert INNOVANCE en qualité de formateur fera l'objet d'un devis qui devra être accepté avant la réalisation de la prestation demandée.

Les factures seront établies mensuellement au vu de l'état des prestations fournies au cours du mois écoulé.

AR PREFECTURE

006-250601879-20170928-81_2017-DE
Reçu le 13/10/2017

ARTICLE 7 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue provisoirement à compter du 15 septembre 2017 pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 14 septembre 2018 inclus.

ARTICLE 8 – MODIFICATIONS

La présente convention représente l'intégralité de la volonté des parties et annule tout document, lettre, engagement antérieurs afférents à l'objet de la présente convention. Toute modification de la présente convention, fera l'objet d'avenant préalable à sa mise en œuvre, document qui sera dûment approuvé et signé par les deux parties.

ARTICLE 9 - LITIGE

En cas de litige sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties se rapprocheront afin de trouver une solution amiable conforme à leurs intérêts respectifs.

A défaut le Tribunal de Commerce de Coutances sera seul compétent.

Au cas où une entente ne serait pas trouvée, les signataires s'engagent à conduire à terme le cursus de formation dans lequel sont engagés des étudiants, compte tenu de la date de dénonciation éventuelle du présent accord.

ARTICLE 10 – DISPOSITION GENERALE

La validité de la présente convention n'est pas affectée par la nullité d'une des dispositions ci-dessus.

Fait à Mortain, le

En deux exemplaires

*Le Président de la SEML INNOVANCE ,
Monsieur Gérard LERAINABLE
Par délégation Marie Françoise DUJARRIER, Directrice
Générale de INNOVANCE*

*Le Directeur du SICTIAM
Francis KUHNE*